

UNE LOI TRAVAIL CONTRE TOUS TOUS CONTRE LA LOI TRAVAIL !

Infos sur la mobilisation en cours à Alès : Rejoignez le groupe facebook  Alèscontrelaloitavail

Depuis 3 semaines, un mouvement se construit contre le projet de « loi travail » : grèves, nombreuses manifestations, des centaines de blocages de lycées et de facs à travers toute la France. À Alès, le 9 mars, des lycéens de JBD ont bloqué leur bahut puis sont partis en manif*. L'après-midi, une autre manif* a réuni plus de 700 personnes. Les 17 et 24, des rassemblements se sont tenus devant la sous-préfecture d'Alès.

Pour le 31 mars, tous les secteurs sont appelés à se mettre en grève. Des manifestations et opérations de blocage de l'économie sont prévues dans toute la France. Cette journée s'annonce forte mais elle ne doit pas rester isolée. Lycéens, étudiants, salariés, chômeurs, passons à la vitesse supérieure pour faire fléchir le gouvernement et inverser le rapport de force face au patronat !

Loi Travail :

une nécessité pour le système capitaliste

L'objectif de la nouvelle loi dans ce contexte de crise, est de faciliter les profits et la compétitivité des capitalistes dans la lutte implacable qu'ils se livrent tous azimuts, quel qu'en soit le prix pour les salariés (virés plus facilement, payés une misère avec des horaires de merde!)... Dans ce petit jeu, l'État n'est pas un instrument neutre au service de « l'intérêt général » : il pose le cadre et les règles de notre exploitation dans l'intérêt de la classe capitaliste, actionnaires et patrons. De gauche à droite, les politiques mises en place ne sont que des manières de gérer ce système, d'organiser et contrôler la société dans ce rapport d'exploitation.

Les mesures de régression sociale ne sont pas « une mauvaise politique » qu'il faudrait changer aux prochaines élections... elles sont aujourd'hui une nécessité pour le système capitaliste. Pour en sortir, il ne s'agit donc pas de combattre « une gauche sociale-libérale » (pour qu'en 2017 « une vraie gauche » gagne les élections), mais bien de rompre radicalement avec le système capitaliste et l'État.

Notre nécessité : la lutte collective

Dans les boîtes, les salariés sont exploités, écrasés, précaarisés. A Pôle Emploi, à la CAF, c'est toujours plus galère de toucher et garder ses allocations. Aujourd'hui, le rapport de force est en faveur des patrons et ils maintiennent l'offensive... Le Code du travail ne fait que transcrire sur le papier ce rapport de force entre nous, qui sommes obligés de travailler, de nous salarier, d'avoir recours aux aides sociales pour vivre, et eux, qui nous embauchent, nous exploitent, nous vivent.

Ce rapport de force se joue chaque jour dans les entreprises, mais aussi dans la rue: c'est la lutte des classes ! À nous de l'amplifier, de l'aiguiser. Au delà de la défense du code du travail, il s'agit de mettre un coup d'arrêt à l'exploitation de nos existences et au saccage du monde.

ALÈS - JEUDI 31 MARS :

- ▶ **10h30 - MANIFESTATION** au départ de la ss/préfecture.
- ▶ **PIQUE-NIQUE** en fin de manif (pour ceux qui ne partent pas à Nîmes), sur le parvis du Cratère pour continuer à échanger autour d'un casse-coûte.
- ▶ **18h30 - ASSEMBLÉE de LUTTE** à la Bourse du travail. Syndiqués ou non, chômeurs, travailleurs, avec ou sans papiers,... retrouvons nous pour construire et organiser ensemble la suite du mouvement.

manifestations AILLEURS DANS LE GARD :

- ▶ **15h - NÎMES** au départ de la Maison Carrée.
(Bus au départ d'Alès : 13h30 à la Bourse du Travail)
- ▶ **12h - BAGNOLS** devant la Poste.
- ▶ **11h - UZÈS** devant la mairie.
- ▶ **11h - le VIGAN** devant la mairie.

▶ Lundi 28 mars (dès 19h) - RÉUNION

Venez **DISCUTER** et **ÉCHANGER** des infos sur l'évolution du mouvement, et les suites à donner. À la **Rétive** (42 fbg d'Auvergne, Alès)

Les journées de grève isolées, espacées dans le temps, même avec des manif monstres, ne suffiront pas. Les possédants et la classe politique n'écoutent que leur portefeuille. À nous d'appuyer là où ça fait mal !

Avec ou sans-papiers, travailleurs, lycéens, étudiants, chômeurs, retraités..., syndiqués ou non, nous pouvons nous organiser ensemble et choisir nos moyens de lutte.

Débrayages, grèves*, blocages, occupations, sabotages, caisses de solidarité, récupération et mise en commun de bouffe, crèches collectives... sont autant d'outils que nous pouvons construire dans des ASSEMBLÉES DE LUTTE ouvertes à toutes et à tous.

**C'EST À NOUS
DE NOUS ORGANISER !**

GRÈVE GÉNÉRALE !

**BLOQUONS
LEUR ÉCONOMIE !**

PASSONS À L'OFFENSIVE !

Contact : grevesauvage@riseup.net

* par exemple des **grèves « perlées »** : arrêter le travail à tour de rôle et sur de courtes durées pour ralentir et désorganiser le fonctionnement du service ou de l'entreprise avec peu de pertes de salaire. Un très bon rapport qualité/prix !

LOI TRAVAIL, accords UNEDIC, ou comment gratter encore un coup des milliards sur notre dos !?
 Les dispositifs de la Loi El Khomri pourront être appliqués par un simple accord d'entreprise, en cas de refus, ce sera la porte ! En réformant le Code du travail, cette loi viendrait légaliser tout un tas de pratiques patronales auxquelles nous sommes déjà confrontés. Les patrons ne s'embarrassent pas de légalité, ils iront toujours plus loin !

DIALOGUE SOCIAL



LA LOI TRAVAIL C'EST:

(Même après les fausses reculades du gouvernement)

- ▶ Heures sup' moins payées : 10% de majoration au lieu de 25 et 50%.
- ▶ Des semaines normales jusqu'à 48h de taf (60h sur dérogation).
- ▶ Des journées normales jusqu'à 12h de taf.
- ▶ Forfait-jours : fin des 11h obligatoires de repos quotidien. On pourra finir de bosser à minuit et reprendre à 5h du mat'! (vote renvoyé à oct. 2016)
- ▶ Temps partiels : les heures complémentaires moins payées (10% de majoration) et des horaires modifiés seulement 3 jours à l'avance.
- ▶ Congés payés : des changements de dates au dernier moment.
- ▶ Négociations annuelles des salaires : comme leur nom l'indique, elles sont annuelles. Elle pourront maintenant être tous les 3 ans.
- ▶ Suppression des congés en cas de maladie ou handicap d'un proche (parents, sœur, frère, ...).
- ▶ Suppression du congé sabbatique.
- ▶ Les temps d'astreinte seront décomptés des temps de repos.

La loi n'applique pas directement ces mesures. Elles pourront être imposées par référendum d'entreprise contre l'avis de 70% des syndicats. Les salariés se trouveront forcément à la merci des patrons face au chantage à l'emploi. La validité de ses accords sera réduite à 5 ans maximum.

- ▶ Une entreprise pourra, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail.
- ▶ Une entreprise pourra faire un plan social (licenciements) sans avoir de difficultés économiques. S'il est jugé abusif, l'indemnité de licenciement sera de 6 mois de salaire au lieu de 12 actuellement. (Idem pour le licenciés en cas de maladie ou d'accident de travail).
- ▶ Licenciement économique : indemnités soumises à un barème. Même si il est indicatif, les juges le suivront de près. Un véritable frein pour les luttes : lors d'une fermeture d'entreprise par exemple, si les montants d'indemnités sont déterminés à l'avance, pourquoi se mettre en grève
- ▶ Une fois au chômage, Pôle emploi pourra saisir directement sur les allocations s'il estime qu'il y a un trop perçu, et cela sans discussion. Il faudra alors saisir un juge et attendre des plombs pour espérer récupérer son argent si Pôle emploi se trompe (ce qui est très fréquent !).
- ▶ Le contrat de professionnalisation ne sera plus qualifiant.
- ▶ La visite médicale d'embauche deviendra une visite d'information.

STIGMATISATION DES CHÔMEURS



PROPOSITIONS de L'ÉTAT sur L'ACCORD UNEDIC :

- ▶ La dégressivité des indemnités chômage : plus on sera longtemps dans la galère moins on touchera d'alloc'.
- ▶ La baisse des indemnités et/ou l'augmentation des cotisations salariales.
- ▶ La remise en cause des régimes dit « spéciaux » : intermittents, intérimaires, saisonniers, des situations qu'on rencontre tous de plus en plus souvent par ces temps de flexibilité!